

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2440

2 octobre 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|-------------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------|--------|
| 39 Energy S.à r.l. | 117116 | European Mobile Communications S.A. | 117117 |
| Comprehensive Holdings Corporation S.A., SPF | 117074 | Europe Capital Partners V S.A. | 117116 |
| D2I S.A. | 117099 | Europe Capital Partners V S.A. | 117119 |
| D4S Designer 4 Sport S.à r.l. | 117100 | Européenne de Titrisation S.A. | 117117 |
| Daedalos S.A., SPF | 117075 | EuroPRISA Lombard Street Acquisition S.à r.l. | 117077 |
| Dauphine | 117075 | Euroshoes S.A. | 117117 |
| Dauphine | 117075 | Eurosky S.à r.l. | 117116 |
| DBV-Win Fund | 117076 | Eurosky S.à r.l. | 117116 |
| DBV-Win Fund | 117076 | Evolution Company S.à r.l. | 117117 |
| Delta Capital Tetrareal SCA | 117098 | Excalibur Development S.A. | 117119 |
| Discovery Portugal Real Estate Manage- ment | 117074 | Exulence Capital Management S.A. | 117118 |
| Domulux S.A. | 117098 | Falla Holding S.à r.l. | 117118 |
| Dotcorp Finance III S.à r.l. | 117076 | Fée Retail S.à r.l. | 117118 |
| Dotcorp Finance S.à r.l. | 117077 | Ferdiinvest S.à r.l. | 117088 |
| Dotcorp Finance S.à r.l. | 117099 | Ferris MCS S.à r.l. | 117118 |
| Dynamic Solutions S.A. | 117074 | Financial Services S.à r.l. | 117119 |
| EPI Race S.à r.l. | 117078 | Firmament Capital Développement | 117119 |
| Ernst & Young Business Advisory Services | 117101 | Firmament Capital Investissement | 117075 |
| Ernst & Young Luxembourg | 117118 | Firstwood Investments Lux S.à r.l. | 117119 |
| Ernst & Young Tax Advisory Services ... | 117117 | Fleurus Promotion | 117120 |
| ESCF Soparfi A S.à r.l. | 117098 | FSH | 117099 |
| Etablissements A. POECKES | 117101 | Good Luck Investments S.A. | 117120 |
| Eurocargo S.A. | 117120 | iTunes S.à r.l. | 117120 |
| Euro Co AG | 117087 | LDV Capital S.à r.l. | 117108 |
| Europa Real Estate EUR Warrant S.à r.l. | 117077 | ÖKORENTA Private Equity I (LUX) S.A. | 117108 |
| Europa Real Estate S.à r.l. | 117116 | XI Callisto Luxco II S.à r.l. | 117101 |
| Europa Real Estate S.à r.l. | 117074 | XI Partners Luxco II S.à r.l. | 117109 |

Comprehensive Holdings Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 9.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2013114569/14.

(130138924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Discovery Portugal Real Estate Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 167.546.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (Luxembourg) S.A.
Jacqueline Siebenaller / Georges Beckene

Référence de publication: 2013114595/11.

(130139850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Dynamic Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.
R.C.S. Luxembourg B 75.976.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013114597/11.

(130139114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Europa Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 283.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 73.365.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 2 juillet 2013

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2013 que l'associé unique a décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Peter Cluff, gérant de la Société, avec effet au 2 juillet 2013;
2. d'élire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Monsieur Kevin D'Arcy, né le 12 novembre 1975 à Zaf, Irlande et résidant professionnellement au 15 Sloane Square, SW1W 8ER, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2013114662/18.

(130139910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Daedalos S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 157.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Daedalos S.A., SPF

Signature

Référence de publication: 2013114598/12.

(130139419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Dauphine, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 53.263.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2013114600/11.

(130139368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Dauphine, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 53.263.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2013114601/11.

(130139369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Firmament Capital Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.484.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1^{er} juillet 2013 que le mandat des Administrateurs suivants a été renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2013:

- Monsieur Antoine FREY, Administrateur de catégorie A
- Monsieur Emmanuel LA FONTA, Administrateur de catégorie A
- Monsieur Luc GERONDAL, Administrateur de catégorie B
- Madame Sandrine BISARO, Administrateur de catégorie B

De plus, il a été décidé de reconduire le mandat de la société REVICONSULT Sàrl dans ses fonctions de Commissaire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013114688/20.

(130138850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

DBV-Win Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 119.446.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 mai 2013 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Dr. Heinz-Jürgen Schwering, Jean-Paul Gennari, Marcus Thiel et Eduard von Kymmel en tant que membres du conseil d'administration de DBV-Win Fund.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014:

- Dr. Heinz-Jürgen Schwering, Président et Membre du Conseil d'Administration

Colonia-Allee 10-20, D-51067 Köln

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Marcus Thiel, Membre du Conseil d'Administration

Colonia-Allee 10-20, D-51067 Köln

- Eduard von Kymmel, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Ernst & Young a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2013114605/25.

(130139666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

DBV-Win Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 119.446.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2013114606/11.

(130139667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Dotcorp Finance III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 134.196.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 juillet 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Madame Katia CAMBON, administrateur de sociétés, né à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Veillez prendre note que le gérant de catégorie A et président du conseil de gérance, Monsieur Steve Joseph RO-SENBLUM, réside désormais à B-1180 Uccle (Belgique), 309, avenue Molière.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour extrait/avis sincère et conforme

Pour DOTCORP FINANCE III S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117249/18.

(130142413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Dotcorp Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 106.851.

Extrait des décisions prises par les associés unique en date du 26 juillet 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Madame Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Veuillez prendre note que le gérant de catégorie A, président du conseil de gérance et associé de la société, Monsieur Steve Joseph ROSENBLUM, réside désormais à B-1180 Uccle (Belgique), 309, avenue Molière.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour DOTCORP FINANCE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117251/18.

(130142407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Europa Real Estate EUR Warrant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.900,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.070.

Le siège social des sociétés Europa Fund II L.P. (Numéro d'immatriculation: LP9518), Europa Fund II US L.P. (Numéro d'immatriculation: LP9519), Europa Fund III L.P. (Numéro d'immatriculation: LP012505) et Europa Emerging Europe Fund L.P. (Numéro d'immatriculation: LP011854), associés de la Société, qui était au 132, Sloane Street -GB-SW1X 9AX Londres, a changé et est désormais le suivant:

15, Sloane Square

GB-SW1W 8ER Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013117255/18.

(130143010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

EuroPRISA Lombard Street Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 110.926.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date 12 août 2013, que les décisions suivantes ont été prises:

- Accepter la démission de M. Benjamin Penaliggon en tant que gérant de la Société avec effet au 12 Juillet 2013;
- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors composé de:
 - * M. Enrico Baldan;
 - * Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.; et
 - * M. Max Kreuter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117258/18.

(130142498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

EPI Race S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.498.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the first of August.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EPI Orange Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 103548,

here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, whose professional address is at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on July 26th, 2013,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "EPI Race S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds, without limitation the proceeds of any borrowings, or acquire loans granted to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies, and manage such loans and any security interests, pledge, assignments or liens granted in connection therewith, including by acting as agent or security agent under such loans, security interests, pledge, assignments or liens. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of of EUR 1,- (one Euro) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

8.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, Quorum, Majority and Voting procedures.

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The Initial Shareholder, EPI Orange Holdings S.a r.l., represented as stated above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of EUR 12.500,- (twelve thousand and five hundred Euros),

The amount of EUR 12.500,- (twelve thousand and five hundred Euros) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Is appointed as A Manager:

- Mr Yves BARTHEL, manager, born on October 10th, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

Are appointed as B Managers:

Mr. Bruno BAGNOULS, born on May 9, 1971 in Nancy (France), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Mr Jean-Philippe FIORUCCI, born on June 8, 1972 in Villerupt (France), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier août,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EPI Orange Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103548,

représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 juillet 2013,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "EPI Race S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, ou acquérir des prêts accordés à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés et assurer l'administration de ces prêts et de toute sûreté, gage, transfert à titre de garantie et nantissement s'y rapportant, notamment en agissant comme agent ou agent de sûreté en relation de ces prêts, sûreté, gage, transfert à titre de garantie ou nantissement. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par au moins trois gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants ainsi que tous les gérants additionnels ou de remplacement nommés par la société, sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) formé d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et au moins deux gérants de catégorie B (les Gérants B) (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que Gérants).

8.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

L'Associé initial, EPI Orange Holdings S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune par un apport en numéraire de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros).

Le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Est nommé Gérant A:

- M. Yves BARTHELIS, gérant, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

Sont nommés Gérants B:

- M. Bruno BAGNOULS, né le 9 mai 1971 à Nancy (France), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- M. Jean-Philippe FIORUCCI, né le 8 juin 1972 à Villerupt (France), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 août 2013. LAC/2013/36910. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117271/506.

(130142615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Euro Co AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 94.011.

Auszug aus der Entscheidung des alleinigen Gesellschafters vom 10 August 2013

Ernennung in den Aufsichtsrat des folgenden Herrn bis zur Generalversammlung 2014

- Wolf-Dieter CREUTZFELDT, Geboren am 04 Mai 1962 in Köln

wohnhaft in D-56076 Koblenz Gustav-Nachtigal-Strasse 3

Verlängerung folgender Mandate im Aufsichtsrat bis zur Generalversammlung 2014

- LAPLUME Paul, Geboren am 22.03.1958 in Dudelange

wohnhaft in L-6113 Junglinster, 44 rue des Cerises

- REINERT Daniel, Geboren am 02.02.1959 in Luxembourg

wohnhaft in L-1515 Luxembourg, 22 boulevard Dr. Ernest Feltgen

- ALTER Ortwin, Geboren am 13.05.1980 in Koblenz

wohnhaft in L-6419 Echternach, 36 rue de la Chapelle

- DÖHR Gerhard, Geboren am 31.03.1944 in Niedermendig

wohnhaft in D-56743 Mendig, 16 Im Band

Verlängerung folgender Mandate im Vorstand bis zur Generalversammlung 2014

- LÖHR Falko, Geboren am 10.10.1970 in Celle

wohnhaft in D-54296 Trier, 40 Ahornweg

- WILLKOMM Horst, Geboren am 27.07.1964 in Saarburg

wohnhaft in D-54666 Irrel, 3 Vor Theres

- FRERES Patrick, Geboren am 16.01.1965 in Ettelbrück

wohnhaft in L-6488 Echternach, 17 rue des Vergers

- ALTER Rolf-Mathias, Geboren am 14.02.1934 in Koblenz

wohnhaft in L-6419 Echternach, 36 rue de la Chapelle

- HUWER Werner, Geboren am 18.04.1960 in Trier

wohnhaft in D-54294 Trier, 7 In der Schard

Junglinster, den 14 August 2013.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Unterschrift

Référence de publication: 2013117277/34.

(130142627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Ferdivest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.507.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of the month of July,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared.

Mr. Yves Férès, residing in France in F-11570, Palaga, 14 rue Lomoli

represented by Mrs Aurélie Budzin-Dang, avocat, pursuant to a proxy dated 12 juillet 2013 (which shall be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Ferdivest S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Chapter I. Corporation, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Corporation. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares below a company in the form of a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by these articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of "Ferdivest S.à r.l."

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The purpose of the Company is also the acquisition, the holding and the assignment, as well as the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, all inventions (whether patentable or unpatentable and whether or not reduced to practice), all improvements thereto, and all patents and patent disclosures, together with all reissuances, continuations, continuations-in-part, revisions, extensions, and reexaminations thereof, (b) all marks, including trademarks, service marks, trade dress, logos, trade names, and corporate names, together with all translations, adaptations, derivations, and combinations thereof and including all goodwill associated therewith, and all applications, registrations, and renewals in connection therewith, (c) all writings and other works subject to copyright protection, including all copyrighted works, copyrightable works, all copyrights, and all applications, registrations, and renewals in connection therewith, (d) all design rights, (e) all mask works and all applications, registrations, and renewals in connection therewith, (f) all trade secrets and confidential business information (including ideas, research and development, know-how, formulas, compositions, manufacturing and production processes and techniques, technical data, designs, drawings, specifications, customer information and lists, and supplier information and lists, current and potential patient information and lists, pricing and cost information, business and marketing plans and proposals, and financial information and forecasts), (g) all computer software (including data, disks, licenses and related documentation), (h) all other proprietary and intangible rights and assets, whether actual or potential, (i) all web sites and domain names, and the contents of all such web sites; and (j) all copies and tangible embodiments thereof (in whatever form or medium) and it may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and profit from its portfolio of intellectual property rights.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way (by way of loans, advances, guarantees as securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit (including upstream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand Euro (€ 20,000) divided into eight hundred (800) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Any available share premium shall be distributable by resolution of the shareholders.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (conseil de gérance) appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 8. Board of Managers Proceeding. The board of managers may elect a chairman (the "Chairman").

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the Chairman of the board of managers or any vice chairman or any two board members. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The prior notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication or if all managers are present or represented at the relevant meeting. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company in office (including by way of representation), provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Board resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 9. Management Powers, Binding signature. The sole manager or the board of managers, as the case may be, will have all powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or, as the case may be, the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two (2) managers acting together, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or in the case of a board of managers, by the joint signature of any two (2) managers acting together in the event of classes of managers, by one (1) class A and one (1) class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 10. Liability of Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt

of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 11. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 12. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the first Tuesday of May at 14.00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 13. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 14. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or, as the case may be, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Art. 16. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as, one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt within the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Extraordinary decisions of the sole shareholder

The sole shareholder of the Company has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. Two classes of managers are created, and the number of managers is fixed at three, being one class A manager and two class B managers;

3. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company, each such signature power as set forth in the articles of association:

Class A managers:

- Frédéric Férés, residing at 14 Rue Lô Moli, 11570 Palaja, France, date of birth: 10 January 1987, place of birth: Toulouse, France;

Class B managers:

- Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, date of birth: 3 April 1973, place of birth: Rennes, France;

- Fabrice Michel Gilles Mas, residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, date of birth: 24 April 1979, place of birth: Meaux, France.

Subscription and Payments

The prenamed Yves Férés, represented as stated here above, declares to subscribe 800 (eight hundred) shares, each having a nominal value of EUR 25.-(twenty five Euro) and to make payment in full for such shares by a contribution in kind consisting of intellectual property rights having a value of EUR 20,000 (TWENTY THOUSAND EUROS), and listed below (the "Intellectual Properties"):

i. The full ownership of the brand «Château des Eoliers» for all products and services it refers to, registered with the Institut National de la Propriété Industrielle under the national number 06 3 456 753;

ii. The full ownership of the brand «Mas des Eoliers» for all products and services it refers to, registered with the Institut National de la Propriété Industrielle under the national number 07 3 478 768;

iii. The full ownership of the brand «Domaine des Eoliers» for all products and services it refers to, registered with the Institut National de la Propriété Industrielle under the national number 07 3 478 764;

iv. The full ownership of the brand «Clos des Eoliers» for all products and services it refers to, registered with the Institut National de la Propriété Industrielle under the national number 07 3 478 763;

v. The full ownership of the brand «Moulin des Eoliers» for all products and services it refers to, registered with the Institut National de la Propriété Industrielle under the national number 07 3 478 762;

vi. The full ownership of the brand «Eoliers» for all products and services it refers to, registered with the Institut National de la Propriété Industrielle under the national number 07 3 494 966;

vii. The full ownership of the brand «Les maîtres du vent» for all products and services it refers to, registered with the Institut National de la Propriété Industrielle under the national number 07 3 494 964;

viii. The full ownership of the brand «Zephyr» for all products and services it refers to, registered with the Institut National de la Propriété Industrielle under the national number 07 3 494 963;

ix. The full ownership of the figurative brand [^]S[^]r for all products and services it refers to, registered with the Institut National de la Propriété Industrielle under the national number 07 3 494 965;

x. The full ownership of the brand «OG by Les Eoliers» for all products and services it refers to, registered with the Institut National de la Propriété Industrielle under the national number 10 3 716 474;

xi. The full ownership and entitlement of the registration request of the brand «OG» for all products and services it refers to, filed with the Institut National de la Propriété Industrielle under the national number 11 3 841 920;

xii. The full ownership and entitlement of the patent application «Bouteille de vin effervescent et procédé de fabrication» filed with the Institut National de la Propriété Industrielle and published under number 2 976 264;

xiii. The full ownership and entitlement of the patent application «Bouteille de vin effervescent et procédé de fabrication» filed with the World Intellectual Property Organization and published under number WO 2012/168579 A1.

The value of the above contribution has been certified by the managers of the Company to the undersigned notary which conclude that "based on the review of the Intellectual Properties, nothing has come to their attention that causes them to believe that the global value of the Intellectual Properties to be contributed in kind to the Company do not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued in counterpart"

The said report will remain attached to the present deed.

Whereof the present deed was drawn on in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing person signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Yves Férès, résident en France au 14 rue Lomoli, F-11570, Palaga;

représenté par Madame Aurélie Budzin-Dang, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 juillet 2013 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Ferdivest S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Ferdivest S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de notes, de certificats de dépôt et de toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et pourra investir, de quelque manière que ce soit, dans tout type d'avoirs. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société a également pour objet l'acquisition, la détention et le transfert, ainsi que l'octroi de licences et de sous-licences de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité toutes sortes d'inventions, qu'elles soient brevetables ou non, et qu'elles aient ou non une application industrielle identifiée, et toutes les améliorations qui s'y rapporteraient, ainsi que tous brevets, et les demandes de brevets, ainsi que toutes autres demandes, qu'elles soient initiales ou divisionnaires, (b) toutes marques et autres signes distinctifs, déposés ou non, enregistrés ou non, et les logos et slogans qui s'y rapportent, en ce compris les dénominations sociales, (c) tous textes et autres ouvrages ou travaux susceptibles d'être protégés par des droits d'auteur, (d) toutes topographies de semi-conducteurs, (e) tous secrets de fabrique, méthodes commerciales, procédés de laboratoire et autres savoir-faire qu'elle qu'en soit la nature ou l'objet, (f) tous certificats d'obtention végétale, (g) tous dessins et modèles ou autres dessins industriels déposés ou non, (h) tous droits relatifs à des logiciels, enregistrés ou non, qu'il s'agisse de droits de propriété industrielle, de droits dérivés du droit d'auteur ou de titularité d'un savoir-faire, (i) tous droits sur des bases de données, (j) tous droits sur des sites Internet, qu'il s'agisse de leur structure, de leur apparence ou de leur contenu, (k) plus généralement tous droits sur des actifs incorporels susceptibles de correspondre à la protection d'une idée, et (l) toutes les reproductions, quelles qu'en soit la forme, corporelle ou incorporelle, des objets de droits intellectuels ci-dessus énumérés. La Société peut agir comme concédant de licence ou licenciée et peut mettre en oeuvre toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder par voie de placements privés à l'émission d'obligations, notes et certificats de créance ou dans des titres représentatifs de dette ou de capital de toutes espèces.

La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, ceux qui résultent de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre représentatif de dette ou de capital de toutes espèces, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société pourra donner des garanties et octroyer des sûretés à tout tiers pour ses obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, et généralement à son profit ou au profit de telles entités.

D'une manière générale, la Société pourra prêter assistance de toute manière (au moyen de prêts, avances, garanties, sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge

appropriée (y inclus verticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société pourra accomplir toute opération commerciale, technique, financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte, dans tous les domaines, avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et pourra investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000) divisé en huit cents (800) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts. La Société pourra, dans la mesure et selon les termes prescrits par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

S'il y a plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance nommé comme un organe collégial par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants sera dûment consignée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants sont nommés et révoqués de leur poste par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

Art. 8. Procédures au sein du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut élire un président (le «Président»).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra également être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le Président du conseil de gérance, ou par le vice-président ou par deux membres du conseil. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants vingt-quatre (24) heures au moins avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire ou si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion concernée. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des

gérants de la Société en fonction (y compris par voie de représentation), étant entendu qu'au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), cette majorité devra inclure au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant, une fois dûment exécutés, l'existence de la résolution. Les résolutions du conseil, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil, Signatures Engageantes. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. A l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants agissant de concert, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants agissant de concert, ou, en cas de classes de gérants, par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, agissant de concert (y inclus par voie de représentation).

Art. 10. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent Article.

Art. 11. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 12. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse figurant sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée dans la présente). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Dans l'hypothèse où, et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le 31 mars de chaque année à 16 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne le premier exercice social, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde pourra être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Art. 16. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui pourront mais ne devront pas être des associés et qui seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 17. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi, lui sont applicables.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Dépenses et Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à approximativement EUR 1.500,-.

Décisions extraordinaires de l'associé unique

L'associé unique de la Société a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Deux classes de gérants sont nommés, la classe A et la classe B. Le nombre de gérants est fixé à trois (3) répartis en un gérant de classe A et deux gérants de classe B.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacun avec les pouvoirs de signature prévus dans les statuts:

Gérants de classe A:

- Frédéric Férés, demeurant au 14 Rue Lô Moli, 11570 Palaja, France, date de naissance: 10 janvier 1987, lieu de naissance: Toulouse, France;

Gérants de classe B:

- Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, date de naissance: 3 avril 1973, lieu de naissance: Rennes, France;

- Fabrice Michel Gilles Mas, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, date de naissance: 24 avril 1979, lieu de naissance: Meaux, France.

Souscription et Payment

Le susmentionné Yves Férés, associé unique de la Société, représenté comme constaté ci-dessus, déclare souscrire à 800 (huit cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (VINGT-CINQ EUROS) et effectuer le paiement de la totalité de la somme correspondant à ces parts sociales et ce par un apport en nature se composant des droits de propriété intellectuelle dont la valeur s'élève à la somme de EUR 20.000,- (VINGT MILLE EUROS) et listés ci-après (les «Propriétés Intellectuelles»):

xiv. La pleine et entière propriété de la marque «Château des Eoliers» pour l'ensemble des produits et services qu'elle désigne, enregistrée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle sous le numéro national 06 3 456 753;

xv. La pleine et entière propriété de la marque «Mas des Eoliers» pour l'ensemble des produits et services qu'elle désigne, enregistrée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle sous le numéro national 07 3 478 768;

xvi. La pleine et entière propriété de la marque «Domaine des Eoliers» pour l'ensemble des produits et services qu'elle désigne, enregistrée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle sous le numéro national 07 3 478 764;

xvii. La pleine et entière propriété de la marque «Clos des Eoliers» pour l'ensemble des produits et services qu'elle désigne, enregistrée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle sous le numéro national 07 3 478 763;

xviii. La pleine et entière propriété de la marque «Moulin des Eoliers» pour l'ensemble des produits et services qu'elle désigne, enregistrée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle sous le numéro national 07 3 478 762;

xix. La pleine et entière propriété de la marque «Eoliers» pour l'ensemble des produits et services qu'elle désigne, enregistrée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle sous le numéro national 07 3 494 966;

xx. La pleine et entière propriété de la marque «Les maîtres du vent» pour l'ensemble des produits et services qu'elle désigne, enregistrée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle sous le numéro national 07 3 494 964;

xxi. La pleine et entière propriété de la marque «Zephyr» pour l'ensemble des produits et services qu'elle désigne, enregistrée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle sous le numéro national 07 3 494 963;

xxii. La pleine et entière propriété de la marque figurative pour l'ensemble des produits et services qu'elle désigne, enregistrée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle sous le numéro national 07 3 494 965;

xxiii. La pleine et entière propriété de la marque «OG by Les Eoliers» pour l'ensemble des produits et services qu'elle désigne, enregistrée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle sous le numéro national 10 3 716 474;

xxiv. La pleine et entière propriété et titularité de la demande d'enregistrement de la marque «OG» pour l'ensemble des produits et services qu'elle désigne, introduite auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle sous le numéro national 11 3 841 920;

xxv. La pleine et entière propriété et titularité de la demande de brevet «Bouteille de vin effervescent et procédé de fabrication» introduite auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle et publiée sous le numéro 2 976 264;

xxvi. La pleine et entière propriété et titularité de la demande de brevet «Bouteille de vin effervescent et procédé de fabrication» introduite auprès de la World Intellectual Property Organization et publiée sous le numéro WO 2012/168579 A1.

La valeur de l'apport susmentionné a été certifiée au notaire instrumentant par un rapport d'évaluation émis par les gérants, lequel conclut que "après revue des Propriétés Intellectuelles, rien ne les porte à croire que la Valeur des Propriétés Intellectuelles faisant l'objet de l'apport en nature n'est pas au moins égal au nombre et à la valeur des parts sociales émises en contrepartie par la Société."

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: A. BUDZIN-DANG et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33598. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117283/563.

(130142688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

ESCF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.027.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.720.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société ESCF Soparfi B S.à r.l., associé unique de la société émarginée, a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013117274/14.

(130142617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Delta Capital Tetrareal SCA, Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 150.643.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 30 décembre 2009 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

DELTA CAPITAL TETRAREAL SCA, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B150643 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 9 août 2013, et

Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 9 août 2013

Fait à Luxembourg, le 14 août 2013.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013117242/17.

(130142833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Domulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114612/10.

(130139200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Dotcorp Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 106.851.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013114613/13.

(130139096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

D2I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 167.868.

Extrait sincère en date du 6 août 2013

La nouvelle adresse de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Patrick DUPUY est la suivante: 8E Beau Séjour, CH-1003 LAUSANNE (Suisse).

Pour D2I SA

Référence de publication: 2013114614/11.

(130138855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

FSH, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.516.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FSH S.A.», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.516, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2300 du 13 octobre 2007 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 750 du 27 mars 2008 (la «Société»).

Le capital social est fixé à dix-huit millions trente et un mille euros (EUR 18.031.000), représenté par cent quatre-vingt mille trois cent dix (180.310) actions d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Abandon de toute référence à la valeur nominale des actions;
2. Numérotation des actions de la Société et répartition en quatre (4) classes d'actions;
3. Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises dans les résolutions précédentes.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. La liste de présence montre que les cent quatre-vingt mille trois cent dix (180.310) actions d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée par avance et avoir renoncé aux délais et formalités de convocation.

IV. Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner toute référence à la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de numéroter les actions de la Société et de les répartir en quatre (4) classes d'actions comme suit:

- La «Classe A» comprendra les actions numéro un (1) à quarante-deux mille (42.000),
- La «Classe B» comprendra les actions numéro quarante-deux mille une (42.001) à soixante-seize mille deux cent trois (76.203),
- La «Classe C» comprendra les actions numéro soixante-seize mille deux cent quatre (76.204) à cent dix mille quatre cent six (110.406),
- La «Classe D» comprendra les actions numéro cent dix mille quatre cent sept (110.407) à cent-quatre-vingt mille trois cent dix (180.310).

Troisième résolution

Suite aux décisions prises dans les résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à dix-huit millions trente et un mille euros (EUR 18.031.000) représenté par cent quatre-vingt mille trois cent dix (180.310) actions sans désignation de valeur nominale et réparties en quatre (4) classes d'actions, de la manière suivante:

- La «Classe A» comprend les actions numéro un (1) à quarante-deux mille (42.000),
- La «Classe B» comprend les actions numéro quarante-deux mille une (42.001) à soixante-seize mille deux cent trois (76.203),
- La «Classe C» comprend les actions numéro soixante-seize mille deux cent quatre (76.204) à cent dix mille quatre cent six (110.406),
- La «Classe D» comprend les actions numéro cent dix mille quatre cent sept (110.407) à cent-quatre-vingt mille trois cent dix (180.310).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, les mandataires des parties comparantes et les membres du bureau ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013114701/74.

(130139528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

D4S Designer 4 Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 163.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114615/10.

(130139628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Ernst & Young Business Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 88.074.

—
EXTRAIT

La liste des signataires autorisés au 1^{er} juillet 2013 de la Société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013114629/14.

(130139540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Etablissements A. POECKES, Société Anonyme.

Siège social: L-3786 Tetange, 25, rue Pierre Schiltz.
R.C.S. Luxembourg B 13.651.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Etablissements A. POECKES S.A.

Référence de publication: 2013114632/10.

(130139914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

XI Callisto Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.460.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth of July.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "XI Callisto Luxco I S.à r.l.", established and having its registered office in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, whose registration with the Trade and Companies Registry of Luxembourg is pending,

here represented by Ms. Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on July 17, 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "XI Callisto Luxco II S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may further acquire and/or sell immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as carry out all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg in foreign companies, the principal object of which is the acquisition, sale, development, promotion, management of lease of real estate property.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or, in case of several managers of the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a nominal value of one United Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers"), who do not need to be shareholders, or by a sole manager.

Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable.

The managers are appointed by the sole shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

In case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of such manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A Manager together with the signature of any Class B Manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers, which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The chairman of the board of managers shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole Shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority being provided herein by Law, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The shareholders exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In case of a sole shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 20. Each year on 31st December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient and in accordance with the provisions of the Law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All of the twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed by XI Callisto Luxco I S.à r.l., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31st December 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

Resolutions of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, XI Europa Luxco I S.a r.l., representing the entire share capital of the Company and having waived any notification requirement has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

Class A Managers:

- Timothy J. CURT, born in Connecticut, United States of America on 7 October 1963, with professional address at 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, United States of America;
- Tara O'NEILL, born in New York, United States of America on 19 March 1973, with professional address at 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, United States of America;
- Ute BRAUER, born in Oberhausen, Germany on 1 December 1956, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Class B Managers:

- Lorenzo BARCAGLIONI, born in Roma, Italy, on 18 April 1974, with professional address at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg; and
- Guilherme BEZERRIL, born in Campinas, Brazil, on 10 October 1950, with professional address at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "XI Callisto Luxco I S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, dont l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en attente,

ici représentée par Madame Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «XI Callisto Luxco II S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toute type et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société peut également acquérir et/ou vendre des biens immobiliers, et effectuer toutes les opérations liées à des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont le principal objet est d'acquérir, de vendre, de développer, de promouvoir, de gérer ou de louer de biens immobiliers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Dans la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou, dans les cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40), sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et d'un ou de plusieurs gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»), qui n'ont pas besoin d'être associés, ou par un gérant unique.

Toute référence faite ci-après aux «gérants» devra être interprétée comme désignant les Gérants de Catégorie A et/ou les Gérants de Catégorie B, selon le contexte et tel qu'applicable.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement et à tout moment sans qu'il doive être justifié de raison particulière.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations conformes à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, qui pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en cas d'absence de celui-ci, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, le président n'a pas voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou, par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans le cas d'un associé unique, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et tel qu'applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - Bilan – Répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 21. Chaque année, cinq pour cent (5%) des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution d'une réserve, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles et conformément à la Loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne se doivent pas d'être associés de la Société, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour les besoins de la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le reliquat après paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Les associés se réfèrent, pour ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

XI Callisto Luxco I S.à r.l., susmentionnée, a souscrit l'intégralité des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution est évalué à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, XI Callisto Luxco I S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation préalable, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- Timothy J. CURT, né au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, le 7 octobre 1963, ayant son adresse professionnelle au 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique;
- Tara O'NEILL, née à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 19 mars 1973, ayant son adresse professionnelle au 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique;

- Ute BRÄUER, née à Oberhausen, Allemagne, le 1 décembre 1956, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Gérants B:

- Lorenzo BARCAGLIONI, né à Rome, Italie, le 18 avril 1974, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg; et
- Guilherme BEZERRIL, né à Campinas, Brésil, le 10 octobre 1950, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A-L. GIRAUDEAU, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2013. LAC/2013/34401. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013117056/366.

(130141531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

LDV Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.645.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société «LDV Capital S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social, 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.645

- que la Société se trouve à partir de la date du 15 juin 2013 définitivement liquidée,
- la résolution pré mentionnée faisant suite à celle du 7 mars 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 151 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés,
- que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juin 2013.

Référence de publication: 2013116189/20.

(130141174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

ÖKORENTA Private Equity I (LUX) S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.318.

Les comptes annuels de 2012 ont été clôturés au 31 Décembre 2012 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/08/2013.

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2013117065/12.

(130142030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

XI Partners Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.464.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth of July;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "XI Partners Luxco I S.à r.l.", established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, whose registration with the Trade and Companies Registry of Luxembourg is pending,

here represented by Ms. Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on July 17, 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "XI Partners Luxco II S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may further acquire and/or sell immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as carry out all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg in foreign companies, the principal object of which is the acquisition, sale, development, promotion, management of lease of real estate property.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or, in case of several managers of the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a nominal value of one United Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers"), who do not need to be shareholders, or by a sole manager.

Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable.

The managers are appointed by the sole shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

In case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of such manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A Manager together with the signature of any Class B Manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers, which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The chairman of the board of managers shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole Shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority being provided herein by Law, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The shareholders exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In case of a sole shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 20. Each year on 31st December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient and in accordance with the provisions of the Law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All of the twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed by XI Partners Luxco I S.a r.l., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31st December 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

Resolutions of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, XI Partners Luxco I S.a r.l., representing the entire share capital of the Company and having waived any notification requirement has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

Class A Managers:

- Timothy J. CURT, born in Connecticut, United States of America on 7 October 1963, with professional address at 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, United States of America;
- Tara O'NEILL, born in New York, United States of America on 19 March 1973, with professional address at 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, United States of America;
- Ute BRÄUER, born in Oberhausen, Germany on 1 December 1956, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg;

Class B Managers:

- Carla ALVES SILVA, born in Sao Salvador/Mirandela, Portugal, on 13 September 1974, with professional address at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg; and
- Candice DE BONI, born in Strasbourg, France, on 31 December 1973, with professional address at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "XI Partners Luxco I S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, dont l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en attente,

ici représentée par Madame Anne-Laure GIRAudeau, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «XI Partners Luxco II S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toute type et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société peut également acquérir et/ou vendre des biens immobiliers, et effectuer toutes les opérations liées à des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont le principal objet est d'acquérir, de vendre, de développer, de promouvoir, de gérer ou de louer de biens immobiliers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Dans la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou, dans les cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40), sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et d'un ou de plusieurs gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»), qui n'ont pas besoin d'être associés, ou par un gérant unique.

Toute référence faite ci-après aux «gérants» devra être interprétée comme désignant les Gérants de Catégorie A et/ou les Gérants de Catégorie B, selon le contexte et tel qu'applicable.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement et à tout moment sans qu'il doive être justifié de raison particulière..

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations conformes à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, qui pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en cas d'absence de celui-ci, le conseil

de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, le président n'a pas voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou, par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans le cas d'un associé unique, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et tel qu'applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 21. Chaque année, cinq pour cent (5%) des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution d'une réserve, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles et conformément à la Loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne se doivent pas d'être associés de la Société, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour les besoins de la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le reliquat après paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Les associés se réfèrent, pour ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

XI Partners Luxco I S.à r.l., susmentionnée, a souscrit l'intégralité des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution est évalué à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, XI Partners Luxco I S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation préalable, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- Timothy J. CURT, né au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, le 7 octobre 1963, ayant son adresse professionnelle au 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique;
- Tara O'NEILL, née à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 19 mars 1973, ayant son adresse professionnelle au 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique;
- Ute BRÄUER, née à Oberhausen, Allemagne, le 1 décembre 1956, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg;

Gérants B:

- Carla ALVES SILVA, née à Sao Salvador/Mirandela, Portugal, le 13 septembre 1974, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg; et
- Candice DE BONI, née à Strasbourg (67), France, le 31 décembre 1973, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A-L. GIRAUDEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2013. LAC/2013/34403. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013117058/366.

(130141516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

39 Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.214.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

39 ENERGY S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2013117066/12.

(130141664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Europe Capital Partners V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.655.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114636/10.

(130139609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Eurosky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 104.336.

—
Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission de la fonction d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Carine Agostini.

Référence de publication: 2013114639/10.

(130139875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Eurosky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 104.336.

—
Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission de la fonction d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Federigo Cannizzaro di Belmontino.

Référence de publication: 2013114640/10.

(130139875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Europa Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 73.365.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114661/10.

(130139909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Ernst & Young Tax Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.073.

EXTRAIT

La liste des signataires autorisés au 1^{er} juillet 2013 de la Société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013114630/14.

(130139541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Euroshoes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 46, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114665/10.

(130138956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Européenne de Titrisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.198.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEENNE DE TITRISATION S.A.

Référence de publication: 2013114664/10.

(130139719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

European Mobile Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114663/10.

(130138837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Evolution Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2635 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 145.331.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114666/10.

(130139505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.019.

—
EXTRAIT

La liste des signataires autorisés au 1^{er} juillet 2013 de la Société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013114654/14.

(130139543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Falla Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 157.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013114671/10.

(130139230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Fée Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 212.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114670/10.

(130139243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Exulence Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 74.350.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013114669/10.

(130139436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Ferris MCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.438.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114683/9.

(130139892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Europe Capital Partners V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 127.655.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration d'Europe Capital Partners V S.A. tenu à Luxembourg le 17 juillet 2013.

Le Conseil d'Administration a réélu au poste d'administrateur-délégué pour une période venant à expiration en 2014 à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2013:

- Mr. Vincent GOY, avec adresse au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Mr. Renato MAZZOLINI, avec adresse au 3, avenue J.F. Kennedy, MC-98000 Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013114635/15.

(130139608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 139.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 82.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114675/10.

(130139689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Firstwood Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 170.543.

Les comptes annuels pour la période du 24 juillet 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013114677/11.

(130139900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Firmament Capital Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 157.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013114687/10.

(130138849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Excalibur Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.891.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, en date du 31 juillet 2013, que

L'assemblée a pris note des changements d'adresse:

Du Commissaire aux comptes:

International Strategie Advisory (RCS Luxembourg B138.010), qui a dorénavant pour siège social le 51, rue de Strasbourg, L- 2561 Luxembourg.

Et des administrateurs:

Madame Eva RODICK, administrateur qui a dorénavant pour adresse professionnelle le 25C boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg.

Monsieur Frédéric LECLERCQ, administrateur qui a dorénavant pour adresse le 10, rue de la Montée, L- 3321 BERCHEM.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2013114667/23.

(130139589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Good Luck Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.901.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114725/9.

(130138889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Eurocargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 31.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114659/9.

(130139848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

F&P, Fleurus Promotion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.761.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114678/9.

(130138920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

iTunes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 101.120.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013114784/12.

(130139780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.
